

FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3500
Montréal (Québec) H3C 0B4
Canada

T +1 514 397 7400
+1 800 361 6266
F +1 514 397 7600
fasken.com

Le 20 octobre 2026

Pierre-Olivier Charlebois
Ligne directe / Télécopieur +1 514 397 5291
pcharlebois@fasken.com

PAR SDÉ

Me Johanne Skelling
Secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100, Case postale 43
Montréal (QC) H2Z 1W7

Objet : Dossier : R-4289-2025
Audience sur les coûts d'exploitation que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel

Chère consœur,

La présente est en réponse à la vôtre du 16 octobre 2026 concernant le dossier mentionné en titre. Comme demandé, veuillez trouver ci-dessous les informations requises aux fins de la planification de l'audience relativement à l'intervention de l'Association des distributeurs d'énergie du Québec (l'« ADEQ »):

1. Témoins par panel et qualification

L'ADEQ entend présenter un seul panel.

Le panel sera formé de Messieurs Jérôme Dufresne, vice-président exécutif, Réseau de détail, Marketing et Carburants chez Groupe F. Dufresne et Steve Lamontagne, vice-président principal, exploitation et ventes chez Harnois Énergies inc. Il sera complété par Madame Sonia Marcotte, présidente-directrice générale et économiste à l'ADEQ.

Messieurs Dufresne et Lamontagne sont respectivement président et administrateur au sein du conseil d'administration de l'ADEQ et membres du comité des affaires économiques de l'ADEQ. Les témoins témoigneront à titre de témoins ordinaires dans le présent dossier. Une copie du curriculum vitae des membres du panel de l'ADEQ est déposée au soutien de leur témoignage.

2. Sujets couverts par le panel

Le panel de l'ADEQ reviendra sur les principales conclusions formulées dans le mémoire de l'ADEQ déposé au dossier de la Régie sous la cote C-ADEQ-0008 et sur les réponses



FASKEN

formulées aux demandes de renseignements déposées par la Régie de l'énergie et par OC-APA.

L'ADEQ se réserve également la possibilité, le cas échéant, d'ajuster sa position selon l'évolution du dossier devant la Régie de l'énergie.

3. Temps prévu pour la présentation de la preuve

L'ADEQ prévoit une durée de 90 minutes pour la présentation de son panel.

4. Temps prévu pour contre-interroger chacun des panels et chacun des autres participants, le cas échéant

L'ADEQ prévoit une durée de 15 minutes pour le contre-interrogatoire d'OC-APA.

5. Temps prévu pour l'argumentation

L'ADEQ prévoit une durée de 45 minutes pour la présentation de l'argumentation.

6. Liste et nature des moyens préliminaires, le cas échéant, et le temps estimé à cette fin

L'ADEQ n'entend pas invoquer de moyens préliminaires lors de l'audience.

Veuillez agréer, chère consoeur, nos plus sincères salutations.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Pierre-Olivier Charlebois

PC/dh

